

AVIS DE LA RÉDACTION

Largo lève 4 millions d'euros sous forme d'obligations convertibles

Avec le soutien de fonds gérés par Eiffel IG, la société nantaise de reconditionnement de smartphones vient de lever 4 millions d'euros sous la forme d'obligations convertibles. Les fonds serviront à accompagner la croissance.

[Ajouter à mes articles](#)[Partager](#)[Conseils actions](#)

Par **La Rédaction d'Investir**

Publié le 28 juin 2024 à 10:55

 Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

En attendant de signer avec d'autres opérateurs télécoms en plus d'Orange, le spécialiste nantais du reconditionnement des produits high-tech (essentiellement des smartphones) vient de boucler un financement d'un montant total de 4 millions d'euros, via l'émission des obligations convertibles (OC). Toutes ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group, la filiale de gestion d'actifs d'Impala, le véhicule de l'homme d'affaires Jacques Veyrat. Chaque OC, d'une valeur nominale de 2,65 euros, soit une prime de 19,4% par rapport au cours de clôture de Largo le 24 juin, est assortie d'un taux de 6% payable trimestriellement. Elle pourra être conservée au maximum 60 mois, ce qui pousse jusqu'en juin 2029. La parité ayant été fixée à 1 OC pour une action, une conversion à 100% se traduirait par la création de quelque 1,5 million d'actions, soit une augmentation de 43,7% du nombre de titres Largo en circulation. La dilution est donc réelle : un actionnaire individuel détenant aujourd'hui 1% du capital social pourrait n'en détenir plus que 0,70% à l'issue de l'opération. En cas de non-conversion et/ou de remboursement à l'échéance, une prime de 6% est prévue et sera capitalisée, soit un taux global de 12%. A partir de juin 2027, Largo pourra exiger un remboursement anticipé de 32% des OC, mais, dans ce cas-là, la prime de reconversion sera réduite à 4,5%.

Objectif, croissance verte

Cette levée de fonds vise à accompagner la croissance de l'entreprise, qui a bénéficié ces derniers mois de la montée en puissance de son contrat avec Orange signé en septembre 2023, du succès de son offre BtoB et de la dynamique du segment digital (places de marché et site largo.fr). *« Les fonds levés grâce à cette opération favoriseront l'atteinte de l'objectif de la société pour l'exercice en cours, à savoir une progression des revenus annuels conjuguée à une amélioration de la rentabilité sur un stock entièrement renouvelé, assurent les deux co-fondateurs Christophe Brunot et Frédéric Gandon. Nous sommes en position d'accélération sur notre trajectoire de croissance, notamment sur trois canaux principaux : les opérateurs, le canal digital regroupant les places de marché et le site largo.fr et le canal B2B ».*

Le groupe vise une croissance moyenne annuelle de plus de 30% sur la période 2024-2026. Selon le cabinet TP Icap Midcap, la société nantaise pourrait redevenir profitable à l'horizon 2025, grâce au déstockage des appareils d'ancienne génération et à la gestion stricte des charges opérationnelles.